



## VALIDER SON PERMIS DE CHASSER DEVIENT UNE SIMPLICITE

Saison 2011-2012

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

La procédure de validation annuelle du permis de chasser dite en Guichet Unique a connu la saison précédente, une fois encore, un grand succès. Ainsi, vous n'avez plus à vous déplacer dans les différents guichets pour valider votre permis car toutes les démarches sont regroupées au sein de votre Fédération.

Pour cela, vous devez impérativement nous renvoyer, par retour de courrier, le document ci-joint, accompagné de votre règlement (Chèque ou mandat).

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ ET RENVOYÉ**

Il vous reste maintenant à lire les instructions détaillées du document et retourner l'ensemble de ce dossier avec l'enveloppe ci-jointe à votre Fédération.

A la réception de votre dossier, la Fédération traitera votre demande et vous transmettra, par courrier, votre validation annuelle de permis de chasser dans les plus brefs délais.

Il vous suffira, alors, de mettre votre document de validation dans votre permis (volet permanent avec photo) avec votre attestation d'assurance et vous pourrez chasser.

Pour que cette procédure puisse fonctionner dans les meilleures conditions et que vous puissiez recevoir votre permis avant le début de la saison de chasse, il est impératif de respecter les deux règles suivantes :

### **1 – RETOURNEZ VOTRE BON DE COMMANDE DÛMENT REMPLI ET SIGNÉ**

Si vous tardez trop, les délais de traitement risquent d'être plus longs et vous ne disposerez pas de votre validation pour l'ouverture de la chasse.

### **2 – NE VOUS DEPLACEZ PAS AU SIEGE DE VOTRE FEDERATION**

L'affluence des chasseurs risque de perturber le traitement des dossiers et aucun permis ne sera délivré immédiatement.

Nous sommes certains que le guichet unique répondra, comme les saisons précédentes, à vos attentes en vous satisfaisant par son efficacité et la simplification qu'il apporte.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous souhaitons une bonne campagne de chasse 2011-2012.

LE PRESIDENT,

François-Hugues de CHAMPS

# **NOTICE D'INFORMATION POUR VALIDER VOTRE PERMIS**

Les 4 règles à respecter :

- ✓ 1 **VERIFIEZ vos coordonnées** inscrites sur le document (*notamment que vous avez bien coché la case de référence de votre permis de chasser, original, duplicata, etc*)
- ✓ 2 **SIGNEZ** la déclaration
- ✓ 3 **CHOISISSEZ** la validation que vous souhaitez au dos en **ENTOURANT** le total.
- ✓ 4 **LIBELLEZ** votre chèque ou mandat à l'ordre de « **REGIE CHASSE CHER** »

## **TARIF DES COTISATIONS DES DEPARTEMENTS LIMITOPHES**

C A D R E A	Tarif des cotisations en euros	Cher 18	Allier 03	Creuse 23	Indre 36	Loir et Cher 41	Loiret 45	Nièvre 58
	Cotisation départementale	76,00 €	62,00 €	71,00 €	62,60 €	60,00 €	58,00 €	68,00 €
Cotisation chevreuil uniquement								
Cotisation sanglier uniquement						19,00 €		
A	Cotisation tout grand gibier	30,00 €	16,00 €	12,00 €	45,00 €	9,00 €		60,00 €

## **ASSURANCE AVEC VOTRE VALIDATION**

Comme la saison précédente, nous vous proposons en plus de la validation annuelle une assurance responsabilité civile obligatoire pour valider votre permis de chasser.

Vous pouvez ainsi choisir de souscrire ou non cette assurance proposée au prix de 18,20 € par GROUPAMA. Quelque soit votre choix, le règlement est unique et doit être libellé à l'ordre de « REGIE CHASSE CHER ».

Pour de plus amples renseignements sur le contrat d'assurance proposé, appelez le 09 74 75 02 73 (prix d'un appel local à partir d'un poste fixe). Un interlocuteur de Groupama répondra à vos questions.

## **VALIDATION PAR INTERNET**

Validez son permis par internet, c'est possible. Connectez-vous sur le site :

<http://www.chasseursducentre.fr>

Cliquez sur l'accès au département du « Cher »

Cliquez sur le lien « validation du permis en ligne »

Cliquez sur la ligne noire « Commander et payer en ligne sa validation de permis de chasser »

Le numéro d'identifiant qui vous est demandé est inscrit sur le bon de commande (ex : 20040181234567). Suivez les instructions et soyez attentif à votre choix (notamment les options à cocher).

Payez en ligne directement avec vos références de carte bancaire.

## **CARNET BECASSE**

Comme la saison précédente vous pouvez choisir de prendre le carnet bécasse avec votre validation. N'oubliez pas de retourner celui de la saison précédente si ce n'est déjà fait.

### **IMPORTANT :**

**Tout dossier incomplet ou non signé sera renvoyé.  
Pour tout renseignement 02.48.50.94.56**

Au cas où vous n'auriez pas l'enveloppe pré-adressée, ces documents sont à retourner à l'adresse suivante :

**FEDERATION DES CHASSEURS Du CHER  
22 rue Charles Durand – 18 023 BOURGES Cedex**